

## INFORMATIONS ET CONDITIONS GENERALES

Conformément à l'arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de services à la personne



### 1. Mise à disposition de personnel :

**INTERMED**, en tant qu'association intermédiaire, intervient sous forme de mise à disposition de personnel, c'est-à-dire que nous sommes employeur de la personne qui intervient à votre domicile, mais que nous ne réalisons pas son encadrement et que nous ne fournissons ni matériel, ni produits. Vous êtes responsable des consignes et de la sécurité du salarié délégué.



### 2. Nos tarifs pour une heure de mise à disposition (nets de taxe) révisables annuellement :

- Un devis gratuit peut vous être remis sur simple demande.
- 2 heures minimum par intervention sont facturées (sauf forfait déménagement - 8 heures minimum).
- Les factures sont établies en fin de mois sur la base des relevés d'heures signés par le salarié et le client
- Crédit d'impôt : si les tâches réalisées y ouvrent droit, 2 possibilités : Une attestation fiscale annuelle vous est envoyée ou profitez de l'avance immédiate.
- Règlement : Prélèvement, virement, chèque, CESU préfinancé

<p style="text-align: center;"><b>Tâches ouvrant droit à réduction fiscale* :</b> <b>Ménage, repassage, jardinage, petit bricolage</b></p>		
	<b>DEMANDE PONCTUELLE</b>	<b>28,50 €</b>
<b>ABONNEMENT ANNUEL</b> (année civile) <b>DE 20 €*</b> <small>facturé lors de la 1<sup>ère</sup> commande</small>	<b>TARIF ABONNE</b>	<b>25,50 €</b>
	<b>TARIF PRIVILEGE - Dès la 51<sup>ème</sup> heure</b> <small>Conditions : Le tarif privilège s'acquiert au maximum dans les 12 mois suivant la date de 1<sup>ère</sup> intervention et se perd en cas de suspension &gt; à 3 mois</small>	<b>23,50 €</b>
<small>*50% des sommes engagées ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu dans la limite des plafonds fixés. Bénéficiez également de l'avance immédiate directement sur le règlement de votre facture.  <a href="http://www.impots.gouv.fr">Plus de précisions sur www.impots.gouv.fr</a></small>		
<p style="text-align: center;"><b>Autres tâches proposées n'ouvrant pas droit à réduction fiscale :</b></p>		
Aide au déménagement	<b>Forfait 240 €</b> <small>Valable pour 2 personnes pendant 4 heures (Puis 30 € par heure et personne supplémentaire)</small>	
Travaux de manutention	<b>30 €</b>	
<p style="text-align: center;"><b>Des frais kilométriques sont facturés pour les interventions hors Besançon (0,50 € / km)</b></p>		



### 3. Droit de rétractation :

- Conformément aux article L221-18 et L221-28 du code de la consommation, **vous disposez d'un délai de 14 jours pour exercer votre droit de rétractation, à compter de la signature de la commande**, à l'exception des services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable express du client et renoncement express à son droit de rétractation.
- Pour exercer votre droit de rétractation**, vous devez le notifier avant l'expiration du délai, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté à **Intermed, 121 Grande rue 25000 Besançon**. Dès la notification de la rétractation, le contrat sera rompu de plein droit, sans délai.



### 4. Renoncement au droit de rétractation :

Si vous souhaitez renoncer à votre droit de rétractation et donc que la mise à disposition pour laquelle vous nous passez commande soit mise en œuvre avant la fin du délai de rétractation, nous vous remercions de bien vouloir remplir le renoncement ci-joint indispensable pour pouvoir répondre à votre demande avant le délai de 14 jours.



### 5. Réclamation :

Toute réclamation doit être adressée :

Par courrier à : **INTERMED - 121 grande rue 25000 Besançon** ou par mail à : [contact@intermedges.fr](mailto:contact@intermedges.fr)

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : « Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale ».

Le médiateur est MCP MEDIATION. Il peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante :

[www.mcpmediation.org](http://www.mcpmediation.org) ou par courrier **MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS**



### 6. Collecte des données personnelles :

Les données personnelles sont collectées pour la création de votre dossier client afin de vous adresser :

- Le contrat de mise à disposition nécessaire à la mise en place de(s) intervention(s)
- Votre facture en fin de mois en fonction du nombre d'heures de travail réalisées
- L'attestation fiscale si les tâches réalisées font partie des emplois familiaux ouvrant droit à un crédit d'impôt
- Tout document d'information (opération commerciale, newsletter...) en lien avec l'activité de la structure

Nous vous informons également que vous disposez des droits suivants :

- Droit d'accès et de vérification
- Droit d'opposition
- Droit à l'effacement (droit à l'oubli)
- Droit à la limitation du traitement

Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un mail à : [mesdonnees@intermedges.fr](mailto:mesdonnees@intermedges.fr)

### Renoncement au droit de rétractation

Je soussigné(e) Mme/Mr ..... déclare renoncer expressément à mon droit de rétractation, en référence au point 4 du présent document en date du .....

Signature,